



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 17578

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme de lui preciser les perspectives de la mission d'expertise complementaire tendant a examiner les problemes d'environnement lies a la construction d'une troisieme piste d'atterrissage dans l'aeroport parisien de Roissy - Charles-de-Gaulle. Cette mission devait proceder a un examen des avis et observations emis lors de la consultation des collectivites territoriales concernees. Il devait, par ailleurs, proposer des mesures tendant a ameliorer l'insertion de la plate-forme de Paris - Charles-de-Gaulle dans son environnement, dans le cadre de ce projet de developpement. Ce rapport devait lui etre remis « pour la fin du mois de juin ».

Texte de la réponse

L'evolution du trafic aerien des aeroports parisiens conduit a prevoir une nouvelle phase de developpement des infra-structures. C'est a cet effet que le Gouvernement precedent avait engage la revision de l'avant-projet de plan de masse de l'aeroport de Paris-Charles-de-Gaulle, pour adapter l'extension de la plate-forme en modifiant notamment l'implantation prevue des futures pistes. En prenant ses fonctions, le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme avait soumis cet avant-projet a une consultation locale. Prenant connaissance des interrogations manifestees a l'occasion de cette consultation, le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme a confie a M. Feve une mission d'expertise sur les consequences de la mise en oeuvre d'une troisieme piste prevue dans l'avant-projet de masse de l'aeroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Ce rapport, qui a ete integralement rendu public, met en evidence les preoccupations des riverains et des elus locaux en matiere de gene sonore, qu'il s'agisse des riverains immediatement concernees ou de ceux situes dans la zone d'approche, et principalement dans la vallee de Montmorency. Le rapport preconise un ensemble de mesures destinees a limiter les nuisances phoniques et a ameliorer l'insertion de l'aeroport dans son environnement. A l'issue de cette mission d'expertise, menee dans la plus large concertation, les dispositions suivantes ont ete arretees : le Gouvernement ecarte definitivement l'hypothese conduisant pour le long terme a un niveau de trafic de 80 millions de passagers a Roissy-Charles-de-Gaulle ; en reponse a la demande de Michel Giraud, president de la region Ile-de-France, une reflexion globale sur les possibilites de desserte aeroportuaire du grand bassin parisien est engagee. Dans le cadre de cette reflexion globale seront reexaminees les conditions et les limites de l'extension de la plate-forme aeroportuaire de Roissy. Cette etude vient d'etre confiee a quatre personnalites independantes, qui pourront faire appel a des expertises techniques exterieures a l'administration. Il s'agira en effet, au niveau de l'ensemble du grand bassin parisien, dans le dialogue, dans le plus grand respect possible des populations concernees et de l'environnement, de prevoir les solutions les plus pertinentes quant au developpement futur des infrastructures aeriennes indispensables a l'economie et a l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17578

Rubrique : Aeroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4110

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6054